



## DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 24

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

**Présents** : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

### FINANCES

#### DC.17.027 – Mission de Conseil en Orientation énergétique du patrimoine

Conformément à la délibération du conseil municipal du 16 mai 2016 N° DL16.037 approuvant la convention de groupement de commandes pour la réalisation d'une mission de « Conseil en orientation énergétique du patrimoine (COEP) » entre les villes d'Ingré, La Chapelle Saint Mesmin, Saint Pryvé Saint Mesmin, Saint Jean le Blanc et Saran, le marché de COEP a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENERGIO SARL  
7 rue Dublineau  
37000 TOURS

Le montant forfaitaire de la prestation s'élève à 17 175.00 € HT soit 20 610.00 € TTC pour la.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

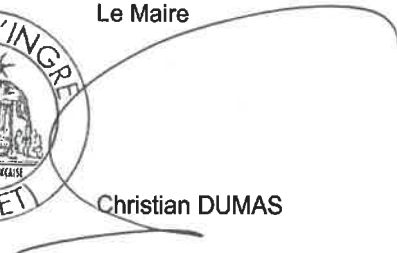
INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017 .


Publication le : 28 décembre 2017

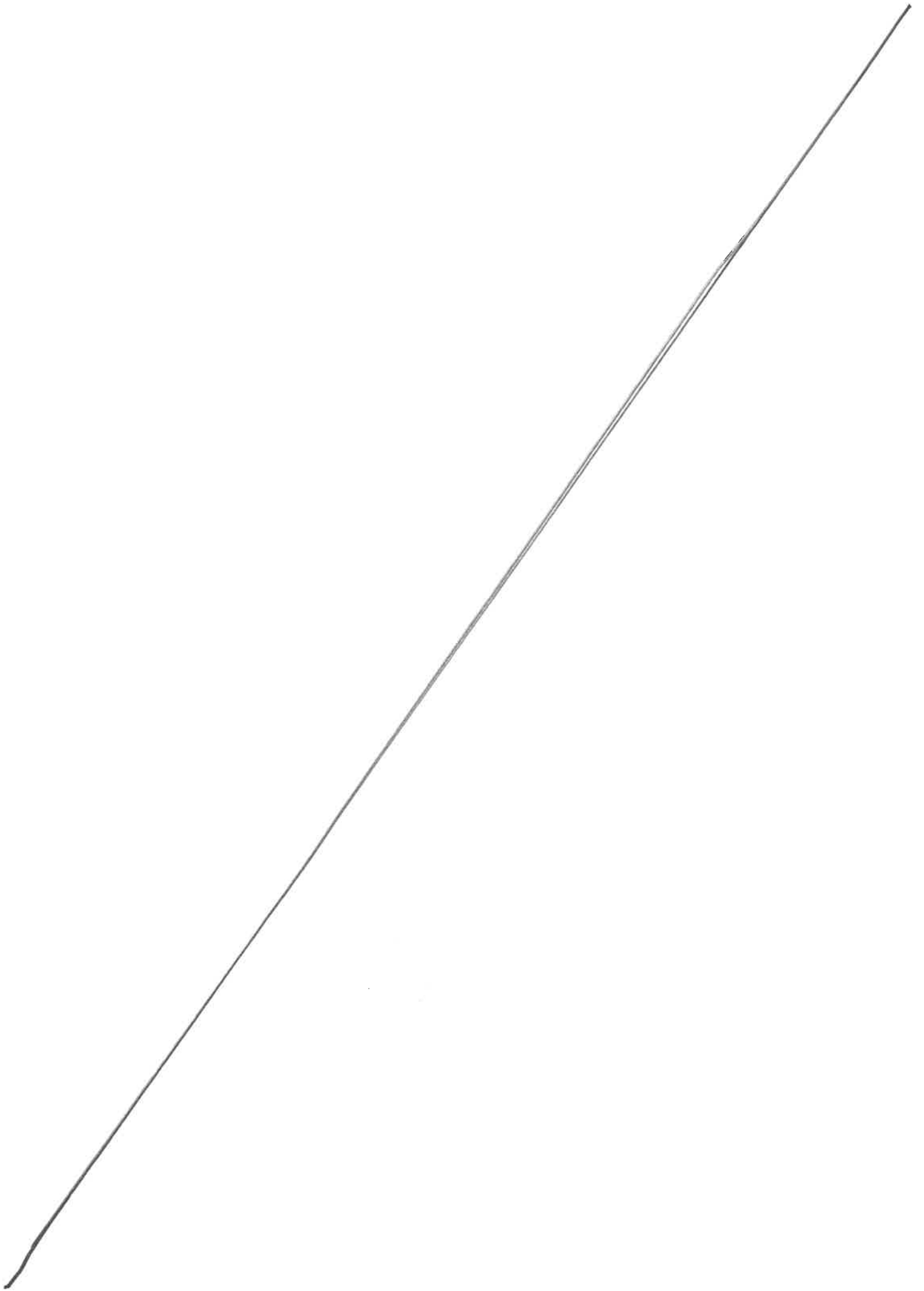
Notification le : 28 décembre 2017

Le Maire



Christian DUMAS





**Acte à classer****DC-17-027**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2017-12-27T15-10-13.00 ( MI209016060 )**Identifiant unique de l'acte :**045-214501694-20171219-DC-17-027-AU ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** mission de conseil en orientation énergétique du patrimoine**Date de décision :** 19/12/2017

---

**Nature de l'acte :** Autres**Matière de l'acte :**

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.

---

**Acte :**DC.17.027-FIN-mission de conseil en orientation énergétique du patrimoine.PDF    **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 27/12/17 à 15:10

Par RICHARD Aurélie**Transmis**

Date 27/12/17 à 15:10

Par RICHARD Aurélie**Accusé de réception**

Date 27/12/17 à 15:17